

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/N/ALB/20  
17 septembre 2007

(07-3885)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

## NOTIFICATION DE MESURES D'URGENCE

1.	<b>Membre de l'Accord adressant la notification:</b> <u>ALBANIE</u> <b>Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:</b>
2.	<b>Organisme responsable:</b> <i>Ministry of Agriculture, Food and Consumer Protection</i> (Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la protection des consommateurs)
3.	<b>Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant):</b> Toutes les espèces de carpes d'eau douce vivantes et leurs produits
4.	<b>Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable:</b> Provinces du Lancashire, du Sussex, de l'Essex et du Yorkshire (Angleterre)
5.	<b>Intitulé, langue et nombre de pages du texte notifié:</b> <i>Order of Minister of Agriculture, Food and Consumer Protection "On some protective measures against the Koi Herpes Virus outbreak in England "</i> (Décret du Ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de la protection des consommateurs relatif à certaines mesures de protection contre l'herpès-virose de la carpe koï apparue en Angleterre) – Disponible en anglais, 2 pages
6.	<b>Teneur:</b> Le texte notifié prévoit des mesures de protection contre l'herpès-virose de la carpe koï apparue en Angleterre, en stoppant l'importation et le transit, sur le territoire de l'Albanie, de toutes les espèces de carpes d'eau douce vivantes et de leurs produits en provenance des provinces du Lancashire, du Sussex, de l'Essex et du Yorkshire (Angleterre).
7.	<b>Objectif et raison d'être:</b> <input checked="" type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires, <input checked="" type="checkbox"/> santé des animaux, <input type="checkbox"/> préservation des végétaux, <input checked="" type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites
8.	<b>Nature du (des) problème(s) urgent(s) et raison pour laquelle la mesure d'urgence est prise:</b> Le texte notifié vise à protéger les consommateurs, en stoppant l'importation et le transit, sur le territoire de l'Albanie, de toutes les espèces de carpes d'eau douce et de leurs produits en provenance des provinces du Lancashire, du Sussex, de l'Essex et du Yorkshire (Angleterre).
9.	<b>Norme, directive ou recommandation internationale:</b> <input type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius, <input checked="" type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE), <input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux, <input type="checkbox"/> Néant <b>S'il existe une norme, directive ou recommandation internationale, en donner la référence correcte et indiquer brièvement en quoi le texte notifié est différent:</b>

./.

<b>10. Documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles:</b> Notifications de l'Organisation mondiale de la santé animale, en conformité avec le Code sanitaire international pour les animaux aquatiques
<b>11. Date d'entrée en vigueur/durée d'application (le cas échéant):</b> 10 septembre 2007
<b>12. Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national ou adresse, numéro de téléfax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</b>
<b>13. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national ou adresse, numéro de téléfax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</b>  <i>General Directorate of Standardization (Direction générale de la normalisation)</i> <i>WTO Enquiry Point - Albania (Point d'information pour l'OMC – Albanie)</i> Téléphone: +(355 4) 22 62 55 Fax: +(355 4) 24 71 77 Courrier électronique: <a href="mailto:info@dps.gov.al">info@dps.gov.al</a> Site Web: <a href="http://www.dps.gov.al">http://www.dps.gov.al</a>